



Concours de secrétaire administratif

La végétalisation de la ville



Auteur : Bruno GIBERT

Année : 2020

La végétalisation de la ville

La création de nouveaux jardins

Au cours de la mandature 2014/2020 65 nouveaux espaces verts ont été créés, représentant 30 ha de nouveaux jardins ouverts au public

Le patrimoine arboré parisien

Hors bois, la Ville gère environ 200.000 arbres : 1/2 en alignement (dans les rues), 1/4 dans les jardins, 1/6 dans les cimetières (intra et extramuros)

L'arbre est un élément important du paysage parisien (alignements en grande partie hérités des aménagements du 19^{ème} siècle, parcs et jardins) et les services écosystémiques qu'il rend (rafraichissement / amélioration de la qualité de l'air / support de biodiversité) en font un outil majeur pour une ville plus résiliente. C'est avant tout un végétal vivant dont le développement et la vigueur dépendent de la qualité et de la préservation des sols et dont les dimensions imposent une surveillance et un entretien spécifique afin d'assurer la sécurité du public.

Le patrimoine arboré municipal a été enrichi par la plantation de 20.000 nouveaux arbres (hors remplacements) lors de la précédente mandature et par la plantation de vergers dans les établissements de petite enfance et certaines écoles.

L'encombrement du sous-sol parisien par les réseaux (eau, gaz, électricité, chauffage urbain, métro...) est une contrainte forte à la plantation de nouveaux arbres.

L'ouverture de la petite ceinture ferroviaire

5,3 km de nouveaux tronçons ont été ouverts au public depuis 2014.

La petite Ceinture assure un rôle majeur de continuité écologique au sein de la Trame Verte et Bleue de Paris et représente un potentiel d'habitat et de diffusion de biodiversité aux espaces verts contigus. L'ouverture de la petite ceinture ferroviaire a donc fait l'objet d'un travail important pour aboutir à l'ouverture au public de nouveaux espaces dans des conditions indispensables de sécurité, tout en préservant la faune et la flore présentes.



Végétalisation de l'espace public

La création de rues végétales et de murs végétalisés, l'installation de jardinières et pots sur la voie publique, l'aménagement des grandes places notamment contribuent à cette végétalisation.

L'agriculture urbaine

L'accueil de projets agricoles sur les toitures, murs, espaces au sol et en sous-sol participe de la construction d'un modèle urbain durable et résilient : circuits courts de production, de transformation et de distribution ; renforcement du lien social ; sensibilisation à l'alimentation responsable ; renforcement d'un paysage végétal en ville ; gestion écologique des eaux de pluie ; valorisation circulaire des déchets organiques ; développement de la biodiversité ; lutte contre les îlots de chaleur ; confort thermique des bâtiments.

En 2020, Paris totalise 30 ha d'agriculture urbaine sur 93 sites.

Pour y parvenir, la Ville a créé un contexte réglementaire favorable en révisant son PLU. Elle a organisé des appels à projets "Parisculteurs" sur des sites publics ou privés pour les mettre à disposition de projets agricoles. L'agriculture urbaine parisienne est désormais protéiforme tant en termes d'espaces investis (toits, murs, sols, sous-sols) que de méthodes de production (bacs, buttes de culture, hydroponie, aéroponie, aquaponie, pleine terre, sous serre ou en plein air ou de structures porteuses (entreprises, associations, start-up) . les projets peuvent avoir des vocations diverses : productive, pédagogique, participative.

La végétalisation des bâtiments

La végétalisation des bâtiments répond à certains des enjeux environnementaux des villes et plus encore de Paris: meilleure gestion des eaux pluviales, confort thermique et acoustique des bâtiments, atténuation des phénomènes d'îlots de chaleur urbains, préservation et

renforcement de la biodiversité, contribution aux trames vertes, présence visuelle de la nature en ville, lutte contre la pollution atmosphérique, qualité du cadre de vie...

Paris totalise en 2020 : 121 ha de bâti végétalisé (soit +63% depuis 2014)

Pour y parvenir la Ville est intervenue directement sur le bâti municipal, a mis en place des incitations financières pour les bailleurs sociaux (subventions versées par la DLH) afin d'encourager la végétalisation de leur patrimoine bâti existant et intégré des dispositions contraignantes au PLU lors de sa dernière modification qui impose de végétaliser toute toiture plate de plus de 100m². La DCPA a intégré progressivement des actions de végétalisation de toitures à l'occasion d'opération de réhabilitation ou de reprise d'étanchéité sur du patrimoine existant. Elle a fait également évoluer son approche des constructions neuves afin d'y intégrer, dès leur conception, des surfaces végétalisées.

La végétalisation participative

Elle s'exprime au travers de plusieurs actions :

L'opération « Du Vert Près de Chez Moi » par laquelle la Ville a végétalisé environ 200 sites sur proposition des habitants

Les opérations relevant du budget participatif qui a plébiscité les propositions de végétalisation des rues.

Les permis de végétaliser (2700 permis de végétaliser ont été délivrés et sont en cours de validité). Le permis de végétaliser est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public municipal en vue de végétaliser l'espace public (pied d'arbre, jardinière, potelet...). Le titulaire s'engage à respecter la charte de végétalisation de l'espace public. Depuis 2019, les habitants peuvent demander un permis de débitumer avec retrait de l'asphalte pour végétaliser en pleine terre, notamment en pied d'immeuble.

Les jardins partagés. Ils sont animés collectivement par des habitants réunis le plus souvent en association à but non lucratif. Paris compte 138 jardins partagés. Ils sont ouverts à des publics divers : enfants, familles, personnes âgées, personnes en réinsertion sociale, personnes en situation de handicap....

Les cimetières parisiens

Les cimetières parisiens intra-muros constituent des espaces verts importants en termes de superficie, de patrimoine arboré et comme réservoir de biodiversité.